



Jeudi 21 Mars 2013

- Ebreuil -

Présents :

M. Dominique BIDEZ,
M. Bernard BRUN,
M. Alain MELON,
M. Nicolas DUBOISSET,
M. Denis JAMES,
M. Michel SIERRA,
M. Alain PATURET,
Mme Danièle CHAMMARTIN,
M. Christian GLODT,

M. Jean-Claude MAGOT,
Mme Sylvie MAGUET,
M. Gérard BOISSONNET,
M. Alain GUILLAUMIN,
Mme Chantal CHATET-AUCLAIR,
M. Henry-Claude BUVAT,
M. Jean-Pierre ROGACKI,
M. Daniel REBOUL,
M. Guy LEROY,

M. Christian CHARTOIRE,
M. André BERTHON,
M. Jacques THUIZAT,
M. Jean-Charles BAUDET,
Mme Marcelle DESSALE,
M. Jean-François HENRY,
Mme Marie-Françoise COQUANT.

Représentés :

- M. Didier DUBOISSET représenté par Mme Marie-Claude BOUCHARD,

- M. Claude BUFFARD représenté par M. Jacky DUBOIS,

Absents excusés :

M. Thierry LEMARIE, Mme Evelyne NIAUX-PETER, M. Serge LEJEUNE, M. Jean-Pierre MONTCOUYOUX, M. Guy ECHEGUT, Mme Michèle TOUL, M. Jean GOMINET.

Membres en exercice	Présents	Représentés	Pouvoirs	Absents
34	27	2	0	7

I - Nouvelle composition des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre en vue des échéances électorales de mars 2014 :

Madame la Présidente donne lecture du courrier adressé par le Préfet de l'Allier relative à la nouvelle composition des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre en vue des échéances électorales de mars 2014.

Madame la Présidente indique que les assemblées délibérantes des communes membres ont la possibilité de s'écarter de l'effectif qui découle de l'application des règles de calcul automatique issues de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui attribue 33 sièges à notre conseil communautaire.

Madame la Présidente propose une répartition sur le modèle du tableau de répartition des conseillers municipaux en fonction des strates de population conformément au tableau distribué.

La commune d'Ebreuil propose une autre répartition portant à 37 le nombre de délégués suivant l'esprit de la Loi. M. PATURET en explique le mode de calcul.

M. BIDEZ explique que la communauté a été construite sur un esprit d'égalité et de solidarité entre toutes les communes et la proposition de la Présidente en est la continuité.

Mme la Présidente indique qu'elle a basé sa proposition sur la répartition des sièges au sein des conseils municipaux. A sa connaissance Bellenaves et Ebreuil ayant le même nombre de conseillers municipaux c'est-à-dire 15, il n'y a pas de raison d'octroyer plus de sièges à une commune et précise que la commune d'Ebreuil n'a pas été défavorisée avec tous les équipements qui ont été réalisés sur son territoire.

M. JAMES estime que le nombre de délégués des plus petites communes aurait pu être réduit ce qui porterait ce nombre à 26 sièges.

Mme la Présidente signale qu'il n'y aura plus de délégués suppléants dans la prochaine composition du conseil communautaire et qu'il est important que la représentation des communes soit équilibrée au vu des projets en cours et des compétences nouvelles qui pourraient incomber à la communauté de communes.

Après exposé et délibération, le conseil communautaire à la majorité (pour : 23 - contre : 2 - abstentions : 2) approuve la proposition de Mme la Présidente et invite les conseils municipaux à délibérer avant le 30 juin 2013.

Fin de la séance à 18 H 30mn.